

# Modification horaire 2023-2024

## Modification d'horaire

### Service de garde



Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Degré scolaire : \_\_\_\_\_

**Inscrire, par un crochet, le nouvel horaire complet de l'enfant.**

Les cases vides représentent des plages où l'enfant n'est pas au service de garde.

Journée / Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 7:00 à 7:50					
Dîner primaire 11:29 à 12:47					
Soir Préscolaire 14:15 à 18 :00					
Soir Primaire 15:26 à 18:00					

- Mon enfant est en garde partagé
- Mon enfant sera présent occasionnellement
- Mon enfant quittera à \_\_\_\_\_ (heure)
- Mon enfant ne fréquentera plus le service de garde.
- Mon enfant quittera avec autobus # \_\_\_\_\_ à 15h29

Effectif à partir du : \_\_\_\_\_

Cette modification d'horaire a été complétée par :  Le père  La mère

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

5 jours ouvrables peuvent être requis pour la modification des données et le changement doit être en vigueur pour plus de deux semaines.